



## Questions fréquentes au sujet des inscriptions

**Attention** : de nombreuses réponses aux questions concernant les inscriptions sont disponibles sur notre site internet : <https://www.ge.ch/inscrire-mon-enfant-ecole-primaire>

- 1) ***Nous allons déménager (mais restons dans le canton de Genève) dans les prochains mois. Dans quelle école devons-nous inscrire notre enfant ?***  
Dans l'école la plus proche de votre domicile actuel; vous indiquerez votre nouvelle adresse et la date de votre déménagement à la personne chargée des inscriptions.
- 2) ***Des erreurs figurent encore sur le bulletin d'inscription pré-imprimé, alors que les corrections avaient été faites sur la carte du Service école-médias - Gestion de données scolaires. Que faire ?***  
Aucune modification ou adjonction ne peut être apportée par vous-même à ce document. Vous voudrez bien signaler toute correction à effectuer à la personne chargée des inscriptions.
- 3) ***Qu'entendez-vous par attestation de la caisse d'assurance-maladie ?***  
Le document reçu en fin d'année indiquant la couverture pour l'année suivante doit être présenté au moment de l'inscription.
- 4) ***Les documents présentés doivent-ils être des originaux ?***  
Oui. Ils sont simplement présentés à la personne chargée des inscriptions.
- 5) ***L'école dans laquelle va être scolarisé notre enfant dispose-t-elle d'un restaurant scolaire ?***  
Ce renseignement vous sera donné par la personne chargée des inscriptions.
- 6) ***Nous souhaitons que notre enfant soit inscrit dans une autre école que celle de notre quartier ou commune.***  
Vous inscrivez votre enfant dans l'école la plus proche de votre domicile, selon les indications reçues, et adressez une demande écrite argumentée à la direction de l'école souhaitée (avec copie à la direction de l'école proche de votre domicile) avant les dates d'inscription. Votre demande ne pourra être prise en compte que dans la limite des places disponibles. La réponse définitive vous parviendra à la fin du mois de juillet par la circulaire de convocation à la rentrée.
- 7) ***Notre aîné est inscrit, avec dérogation, dans une autre école que celle de notre quartier. Nous ne souhaitons pas séparer nos enfants.***  
Vous inscrivez votre enfant dans l'école la plus proche de votre domicile, selon les indications reçues, et adressez une demande écrite argumentée à la direction de l'école où est inscrit votre aîné (avec copie à la direction de l'école proche de votre domicile) avant les dates d'inscription. Votre demande ne pourra être prise en compte que dans la limite des places disponibles. La réponse définitive vous parviendra à la fin du mois de juillet par la circulaire de convocation à la rentrée.
- 8) ***Pour les fonctionnaires internationaux, certains offices employeurs ne délivrent pas de cartes de légitimation aux jeunes enfants. Qu'entendez-vous par "attestation de l'office employeur" ?***  
Il s'agit d'une attestation établie par une organisation internationale, une ambassade, un consulat.
- 9) ***Nous sommes absents de Genève au moment des inscriptions.***  
En cas d'empêchement majeur de vous présenter aux dates prévues, vous prenez rendez-vous avec l'établissement concerné à votre retour.
- 10) ***Nous souhaitons que notre enfant fréquente l'école à mi-temps, est-ce possible ?***  
En 1P, la fréquentation de la classe à temps partiel est possible et elle implique une présence à l'école les quatre matinées de la semaine.  
Dès la 2P, la fréquentation de la classe à temps partiel n'est plus possible.

**11) *La présence de notre enfant est-elle nécessaire lors de l'inscription ?***

Oui, la présence de votre enfant est requise lors de l'inscription.

**12) *Pouvons-nous procéder à l'inscription de notre enfant avant les dates officielles ?***

Non. Pour des raisons d'organisation, l'inscription ne peut se faire avant les dates officielles sauf indication contraire de la part de la direction. En cas d'impossibilité majeure et justifiée de vous présenter aux dates planifiées, vous prenez rendez-vous avec l'établissement concerné à votre retour.

**13) *Pour toute question supplémentaire, nous vous remercions de vous adresser, le jour même, à la personne chargée des inscriptions.***